

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 26 avril 2021 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-04-232

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-04-233

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-04-234

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 22 avril 2021.

ADOPTÉE.

21-04-235

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 381 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LES RUES DES SOURCES ET DES ÉPERVIERS**

Madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 381 concernant décréter un emprunt et une dépense de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de voirie et de pavages sur les rues des Sources et des Éperviers et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

21-04-236

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 335 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 335-2 intitulé *Règlement pour modifier l'article 20 du règlement 335 relatif à la circulation et au stationnement*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 335-2, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-04-237

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 361 ÉTABLISSANT UN PROJET-PILOTE RELATIF À LA GARDE DE POULE PONDEUSE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 361-1 intitulé *Règlement modifiant les articles 2 et 4 du règlement 361 établissant un projet-pilote relatif à la garde de poule pondeuse*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 361-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-04-238

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 379 RELATIF À DES TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN, PHASE 4**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 379, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la terrasse du Jardin phase 4*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 379, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-04-239

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380 RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION RÉNO-FAÇADE POUR LE CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 380 intitulé *Règlement relatif à un programme de revitalisation réno-façade pour le centre-ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 380, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 375**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre les 31 mars et 15 avril 2021 en regard du règlement numéro 375 intitulé *Règlement pour décréter une dépense de 3 060 000 \$, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux de réfection de la piste de l'aérodrome*, et le dépose au conseil.

21-04-240

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 134-60**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 20 avril 2021, en regard de l'article 2 du règlement numéro 134-60 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage afin d'autoriser des enseignes électroniques dans certaines zones et sous certaines conditions*, tel que présenté par la greffière.

ADOPTÉE.

21-04-241

**MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-10-274 CONCERNANT REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES DE L'UMQ**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon de modifier la résolution numéro 20-10-274 concernant le regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires de l'UMQ, afin d'ajouter dans le dispositif le paragraphe suivant :

« D'autoriser la trésorière à payer les frais sur présentation de facture. ».

ADOPTÉE.

21-04-242

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SUPPORT ANNUEL DU LOGICIEL ICO-PLAINTES ET REQUÊTES**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien et de support de l'application « Plaintes et requêtes » avec ICO Technologies inc. prévoyant une augmentation de 2,5 % lors de son renouvellement annuel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de support annuel de l'application « Plaintes et requêtes » avec ICO Technologies inc. pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement relatif au contrat au montant de 1 066,12 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

21-04-243

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DU STATIONNEMENT  
AU 467, RUE CRÉMAZIE - IN MÉDIAS**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de prioriser le stationnement à proximité du centre-ville pour la clientèle durant les travaux de revitalisation du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec In Médias représenté par monsieur Sylvain Lacasse relativement au prêt du stationnement de l'immeuble sis au 467, rue Crémazie afin de permettre aux commerçants et leurs employés d'y stationner leur véhicule, gratuitement, pour la durée des travaux de revitalisation du centre-ville, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-04-244

**TEST DE DÉBIT DE BORNES-FONTAINES - MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT que les tests hydrostatiques et la codification NFPA des bornes fontaines sont des actions prévues dans le Schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI) adopté par le Conseil de la MRC le 25 mai 2005 et font partie du projet de SCRSI révisé;

CONSIDÉRANT que la ville doit procéder aux tests hydrostatiques et à la codification NFPA de ses bornes fontaines et que 6 autres municipalités de la MRC doivent également y procéder;

CONSIDÉRANT que la MRC a sollicité des offres afin d'attribuer un mandat global et ainsi obtenir des tarifs plus avantageux;

CONSIDÉRANT que parmi les offres reçues celle de Simo Management inc. offrait le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend un seul déplacement de la firme dans la région et que des frais supplémentaires pourraient s'appliquer si la firme doit procéder à plusieurs déplacements;

CONSIDÉRANT que le 23 mars 2021 le conseil de la MRC a octroyé le contrat à Simo Management inc., conditionnellement à ce que les municipalités visées s'engagent par résolution à rembourser à la MRC leurs parts respectives des couts du contrat et qu'elles assument les frais de déplacement supplémentaires si elles ne peuvent se coordonner pour la réalisation des tests;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, que la ville fasse réaliser des tests hydrostatiques et la codification NFPA sur 62 de ses bornes fontaines au tarif de 50 \$ par borne-fontaine, plus les taxes applicables, conformément au contrat entre la MRC et Simo Management inc. et qu'elle rembourse à la MRC sa part des couts du contrat ainsi que les frais de déplacement supplémentaires si elle ne peut se coordonner avec les autres municipalités pour la réalisation des tests.

De mandater monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie pour coordonner la réalisation des tests avec les représentants des autres municipalités et de la MRC.

ADOPTÉE.

21-04-245

**MODIFIER LA RÉSOLUTION 20-06-393 CONCERNANT LA CONTRIBUTION À CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES POUR LE FOND D'URGENCE**

CONSIDÉRANT que la résolution 20-06-393 fait état que la ville a fait un don de matériel informatique d'une valeur de 3 600 \$ en appui au fond d'urgence communautaire dû à la pandémie COVID-19,;

CONSIDÉRANT que l'organisme Centraide Hautes-Laurentides n'a pas eu besoin de ces équipements et qu'il les a retournés à la ville;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de retirer « du matériel informatique d'une valeur de 3 600 \$ » et « représentant une valeur totale de 8 600 \$ » dans le dispositif de la résolution 20-06-393.

ADOPTÉE.

21-04-246

**ANNULATION DE FACTURES ET DE SOLDES EN MAUVAISES CRÉANCES ET DES INTÉRÊTS AFFÉRENTS**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la trésorière à annuler les factures et les soldes en mauvaises créances, ainsi que les intérêts y afférents, pour un montant total de 2 679,03 \$ en proximité, et de 1 927,61 \$ en agglomération, lesquels sont énumérés à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-04-247

**ANNULATION DE TAXES FONCIÈRES ET DES INTÉRÊTS AFFÉRENTS**

CONSIDÉRANT que des soldes de taxes à recevoir pour les années 2017 et antérieures sont irrécupérables;

EN CONSÉQUENCE monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la trésorière à annuler les soldes de taxes à recevoir irrécupérables en regard des dossiers des années 2017 et antérieures, pour un montant de 856,10 \$ ainsi que les intérêts afférents, tels que mentionnés à la liste jointe en annexe pour faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

21-04-248

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-FIN-21-01 POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat d'équipements informatiques, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 7 avril 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-FIN-21-01;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

GLC Audio Vidéo :	38 179,00 \$;
Bélanger électronique inc. :	35 532,59 \$;
Groupe LD solutions informatiques :	35 875,56 \$.

Ces montants incluent les éco-frais.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur Jean-François Gagnon, technicien en informatique, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à Bélanger électronique inc. la soumission VML-FIN-21-01 pour l'achat d'équipements informatiques, au prix de 35 532,59 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

Cette dépense est prévue au projet R21-474.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

ADOPTÉE.

21-04-249

**CRÉATION DU PROJET R21-474 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES CONSEILLERS, LES CADRES ET DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour les conseillers, les cadres et divers services;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire au montant de 37 304,78 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'équipements informatiques pour les conseillers, les cadres et divers services, au montant de 40 853,60 \$, la différence de 3 548,82 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 inclusivement, par versements de 7 460,94 \$ la 1<sup>ère</sup> année et de 7 460,96 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 37 304,78 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R21-474.

ADOPTÉE.

21-04-250

**CRÉATION DU PROJET R21-475 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE MACHINE À PRESSION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une machine à pression pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de décréter un emprunt temporaire au montant de 6 666,71 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'une machine à pression pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie, au montant de 7 300,91 \$, la différence de 634,20 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 inclusivement, par versements de 1 333,35 \$ la 1<sup>ère</sup> année et de 1 333,34 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 6 666,71 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R21-475.

ADOPTÉE.

21-04-251

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-LUC VENNE AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste d'opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Luc Venne a complété sa période d'entraînement et de familiarisation le 15 mars 2021;



CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'entériner l'attribution du poste de opérateur de machinerie lourde au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Jean-Luc Venne, et ce, en date du 1<sup>er</sup> février 2021.

Monsieur Venne est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

ADOPTÉE.

21-04-252

**NOMINATION DE MONSIEUR THOMAS ROZSNAKI-SASSEVILLE AU POSTE D'URBANISTE**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'urbaniste au Service de l'aménagement du territoire qui prenait fin le 28 août 2020;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Thomas Rozsnaki-Sasseville a complété sa période d'essai le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Julie Richer, directrice du Service de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'entériner l'attribution du poste d'urbaniste au Service de l'aménagement du territoire à monsieur Thomas Rozsnaki-Sasseville, et ce, en date du 19 octobre 2020.

Monsieur Rozsnaki-Sasseville est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et sa supérieure immédiate est madame Julie Richer.

La date d'ancienneté de monsieur Rozsnaki-Sasseville est le 19 octobre 2020, suivant l'application de l'article 17-01 de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE.

21-04-253

**NOMINATION DE MADAME SANDRA PAYETTE, À TITRE D'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), article 119, alinéa 7, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté divers règlements touchant le zonage, le lotissement, la construction, la délivrance des permis et certificats et les dérogations mineures et que l'application de ceux-ci relève du fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que dans ces règlements, le conseil détermine que l'application des règlements sera confiée au fonctionnaire désigné, ce dernier étant identifié sous le nom d'inspecteur en bâtiment ou son adjoint;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Sandra Payette, en date du 26 avril 2021, à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, que le conseil nomme madame Sandra Payette, inspecteur adjoint en bâtiment et fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats, ainsi que des constats d'infraction sur le territoire de la Ville pour l'application des règlements municipaux et des Lois provinciales qui s'y rattachent, et ce, en date du 26 avril 2021, ainsi que tout autre période où elle agit à ce titre.

Qu'elle soit autorisée à faire les inspections nécessaires à l'application de la réglementation et à signer la correspondance courante et tout document inhérent à ce poste, incluant l'émission de constat d'infraction.

ADOPTÉE.

21-04-254

**EMBAUCHE DE MONSIEUR GABRIEL MAURICE, INGÉNIEUR STAGIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIEURIE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser l'embauche de monsieur Gabriel Maurice, au poste d'ingénieur stagiaire au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour une période approximative de 15 semaines, à compter du 3 mai 2021, suivant les besoins du service.

Son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie.

Les conditions applicables sont celles prévues à l'annexe « B » des conditions de travail du personnel cadre en vigueur, plus 12,8662 % tenant lieu d'avantages sociaux et 4 % de vacances, représentant la classe 1, échelon 1.

Son salaire est imputable selon les besoins du Service des travaux publics et de l'ingénierie.

ADOPTÉE.

21-04-255

**SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 22 ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE MONT-LAURIER (CSN) – CRÉATION FONCTION AIDE-HORTICULTEUR, AIDE-HORTICULTRICE**

CONSIDÉRANT les discussions entourant l'entente entre le syndicat et l'employeur relativement à la création de la fonction d'aide-horticulteur, aide-horticultrice ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, que le conseil municipal de la Ville autorise la signature de la lettre d'entente numéro 22 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN), visant la création de la fonction d'aide-horticulteur, aide-horticultrice.

ADOPTÉE.

21-04-256

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – AIDE AUX PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser la bibliothécaire à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 et de désigner le maire ou la mairesse suppléante, et la greffière ou l'assistante-greffière comme mandataires pour ce programme.

ADOPTÉE.

21-04-257

**SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LE GROUPE CLR**

CONSIDÉRANT la soumission du Groupe CLR;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un système de communication fiable et sécuritaire pour les animateurs du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location avec la compagnie CLR au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour la location de radios émetteurs sur une période de 3 ans totalisant 3 périodes de 6 semaines par année, soit de fin juin à début août.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements relatifs à ce contrat sur réception de facture.

Ce contrat se renouvellera automatiquement d'année en année aux mêmes conditions à moins d'un avis écrit transmis par l'une ou l'autre des parties 30 jours avant l'échéance.

ADOPTÉE.

21-04-258

**DEMANDE DE PASSAGE DU CPE LA FOURMILIÈRE - PARC ERNEST-LÉONARD**

CONSIDÉRANT les travaux en cour arrière du CPE La Fourmilière;

CONSIDÉRANT que l'accès aux travaux est limité;

CONSIDÉRANT que le CPE demande à ce que son entrepreneur passe par le parc Ernest-Léonard;

CONSIDÉRANT que ce passage nécessite la coupe d'arbre mais que le CPE s'engage à utiliser un sentier déterminé et à reboiser ledit sentier;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser le CPE La Fourmilière et son entrepreneur à circuler avec de la machinerie dans le parc Ernest-Léonard selon le tracé soumis et conditionnellement à ce que le CPE reboise le sentier touché par les travaux dans un délai maximum d'un an après la fin des travaux.

ADOPTÉE.

21-04-259

**DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LOUIS LACELLE DANS LA ZONE CP-830**

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par monsieur Louis Lacelle pour « aire de remisage d'autobus » faisant partie de la sous-catégorie « Commerce extensif léger (c9a) » sur le lot 4 397 886 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CP-830;

CONSIDÉRANT les plans projet et d'implantation émis par GBA inc. en date des 19 et 22 mars 2021 démontrant des aménagements et un agrandissement proposé;

CONSIDÉRANT que les activités proposées sont compatibles avec le secteur limitant ainsi les conflits de voisinages;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà des entreprises similaires à proximité;

CONSIDÉRANT que cet emplacement a été privilégié pour sa position stratégique en fonction du territoire desservi par cette compagnie d'autobus scolaires;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est inoccupé depuis longtemps et qu'il n'est pas évident de lui trouver une vocation;

CONSIDÉRANT que toutes les exigences environnementales devront être respectées en regard de l'agrandissement étant donné que le site n'est pas desservi par les réseaux publics;

CONSIDÉRANT que les aménagements extérieurs (stationnement, plantation d'arbres) devront être bonifiés en regard des objectifs et critères du P.I.I.A. en vigueur pour cette zone afin de créer une entrée de ville soignée et distinctive;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2020, portant le numéro 21-04-022;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la demande d'amendement de zonage présentée par monsieur Louis Lacelle pour « aire de remisage d'autobus » faisant partie de la sous-catégorie « Commerce extensif léger (c9a) » dans la zone CP-830.

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

21-04-260

**DEMANDE D'AMENDEMENT DE ZONAGE PRÉSENTÉE PAR GBA INC. DANS LA ZONE H-408**

CONSIDÉRANT la demande d'amendement de zonage présentée par GBA inc. pour prolonger la zone commerciale CV-410 à même la zone résidentielle H-408 afin d'agrandir le stationnement du nouveau commerce Alimentation Mont-Laurier sur le lot 3 048 119 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-408;

CONSIDÉRANT que ce commerce va générer un grand achalandage ainsi que du stationnement qui ne sera pas nécessairement de courte durée sur un site situé à l'intersection de 2 rues déjà très passantes où il n'y a pas de stationnements sur rue adjacentes au terrain;

CONSIDÉRANT que le fait d'éliminer une résidence dans le quartier n'est pas négligeable, mais ce site en bordure d'une rue collectrice et bordé par un commerce, ne contribue pas à faire de ce terrain un site de choix. Par contre des mesures devront être prises pour préserver l'intimité et minimiser les inconvénients pour la maison voisine qui se retrouvera située entre le futur stationnement et l'école;

CONSIDÉRANT que des cases de stationnements existantes dans la rive du ruisseau Villemare ont fait l'objet antérieurement d'une dérogation étant donné l'espace restreint du site et qu'il aurait lieu de profiter de cet amendement de zonage pour les faire éliminer et ainsi améliorer la situation environnementale du ruisseau;

CONSIDÉRANT que le stationnement proposé devra être soumis pour approbation du PIIA lorsque la modification sera en vigueur et que les membres désirent que cet espace pavé soit agrémenter d'espace vert et qu'une attention particulière soit apportée pour les entrées et sorties des 2 entrées charretières sur la rue Hébert afin de réduire les déplacements véhiculaires et ainsi sécuriser le parcours des piétons;

CONSIDÉRANT la recommandation conditionnellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-025;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter conditionnellement la demande d'amendement de zonage présentée par GBA inc. pour prolonger la zone commerciale CV-410 à même la zone résidentielle H-408 afin d'agrandir le stationnement du nouveau commerce Alimentation Mont-Laurier dans la zone H-408.

D'accepter conditionnellement la demande de modification de zonage à l'effet d'agrandir la zone commerciale CV-410 à même la zone H-408 avec les conditions suivantes :

- renaturaliser l'ensemble de la bande riveraine du ruisseau Villemaire sur les lots 5 262 987, 3 048 118 et 3 048 119;
- réviser le plan du stationnement proposé pour y intégrer des ilots de verdure, une zone tampon de 3 mètres entre la nouvelle zone commerciale et la zone résidentielle incluant de la végétation et une clôture opaque du maximum de la hauteur permise ainsi que revoir la circulation des 2 allées (sens unique).

Ledit amendement est conditionnel à ce que les frais requis de 1 200 \$ soient déboursés pour la procédure d'amendement.

ADOPTÉE.

21-04-261

**P.I.I.A. - PROJET DE RÉNOVATION AUX 368-372, RUE DU PONT**

CONSIDÉRANT le projet de rénovation présenté par madame Lucie Filion relativement à la propriété située aux 368-372, rue du Pont, sur le lot 3 049 332 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-435;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des galeries, balcons et escaliers existants;

CONSIDÉRANT que ces constructions existantes ne sont pas actuellement harmonisées de par leur matériaux et couleurs et qu'une homogénéité est souhaitable pour l'ensemble des travaux proposés;

CONSIDÉRANT que le projet ne répond pas à l'ensemble des objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recommander une modification au projet soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-040;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter partiellement le projet de rénovation relativement à la propriété située aux 368-372, rue du Pont, avec la modification suivante : le plancher de la galerie et du balcon arrière doit être réalisé avec le même revêtement que le reste de la structure qui est proposée.

ADOPTÉE.

21-04-262

**P.I.I.A. - PROJET DE RÉNOVATION AUX 300-304, RUE DE LA MADONE**

CONSIDÉRANT le projet de rénovation présenté par madame Jessyca Lachaine relativement à la propriété située aux 300-304, rue de la Madone, sur le lot 3 050 135 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-425;

CONSIDÉRANT que le projet répond partiellement aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-041;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter le projet de rénovation relativement à la propriété située aux 300-304, rue de la Madone conditionnellement à la plantation d'un arbre devant le bâtiment (côté rue de la Madone).

ADOPTÉE.

21-04-263

**P.I.I.A. - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN AU 1643, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrain présenté par Espace JLP Bélanger relativement à la propriété située au 1643, boulevard Albiny-Paquette, sur le lot 3 048 432 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CP-460;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-042;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter le projet d'aménagement de terrain relativement à la propriété située au 1643, boulevard Albiny-Paquette, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

21-04-264

**P.I.I.A. - PROJET D'UNE NOUVELLE RUE**

CONSIDÉRANT le projet d'une nouvelle rue présenté par Canada 4217811 inc. (monsieur Miguel Therrien) relativement à la propriété située sur les lots projetés 6 426 994 et 6 426 993 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-455;

CONSIDÉRANT que la nouvelle rue est située où des réseaux publics d'égout et d'aqueduc sont déjà présents;

CONSIDÉRANT que le projet vient régulariser un dossier antérieur de construction d'une rue qu'à ce jour seulement les réseaux publics ont été installés et cédés à la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-043;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le projet d'une nouvelle rue relativement à la propriété située sur les lots projetés 6 426 994 et 6 426 993 au cadastre officiel du Québec, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

21-04-265

**P.I.I.A. - PROJET D'AGRANDISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN AU 1232, ROUTE EUGÈNE-TRINQUIER**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et d'aménagement de terrain présenté par Usitech inc. (monsieur Michel Légaré) relativement à la propriété située au 1232, route Eugène-Trinquier, sur le lot 3 050 457 (parcelles 16 et 17) au cadastre officiel du Québec, dans la zone IB-828;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-044;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accepter le projet d'agrandissement et d'aménagement de terrain relativement à la propriété située au 1232, route Eugène-Trinquier, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.



21-04-266

**P.I.I.A. - PROJET D’AFFICHAGE AU 495, RUE FRONTENAC**

CONSIDÉRANT le projet d’affichage présenté par Enseignes Bardo (pour Équipe Laurence) relativement à la propriété située au 495, rue Frontenac, sur le lot 5 583 615 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-425;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-047;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d’accepter le projet d’affichage relativement à la propriété située au 495, rue Frontenac, tel qu’il a été présenté.

ADOPTÉE.

21-04-267

**P.I.I.A. - PROJET D’AFFICHAGE AU 711, RUE DE LA MADONE**

CONSIDÉRANT le projet d’affichage présenté par Le Local (monsieur Yoan Boudrias) relativement à la propriété située au 711, rue de la Madone, sur le lot 3 050 174 au cadastre officiel du Québec, dans la zone CV-410;

CONSIDÉRANT que l’on retrouve déjà une enseigne existante en façade et que le projet d’affichage proposé ne s’harmonise pas entièrement avec celle-ci;

CONSIDÉRANT que par soucis d’esthétisme et afin d’offrir une meilleure visibilité pour l’enseigne projetée sur le mur latéral droit, il demeure pertinent de déplacer cette dernière plus près de la façade principale;

CONSIDÉRANT que le projet ne répond pas à l’ensemble des objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de recommander des modifications au projet soumis;

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d’urbanisme, en date du 7 avril 2021, portant le numéro 21-04-049;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d’accepter partiellement le projet d’affichage relativement à la propriété située au 711, rue de la Madone, avec les modifications suivantes :

- Ne pas installer l’enseigne proposée sur la façade principale;

- Déplacer l'enseigne proposée sur le mur latéral droit davantage vers l'avant, près de la maçonnerie existante.

ADOPTÉE.

21-04-268

**OCTROI D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME WSP POUR LE POSTE 2 - SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION DU PROJET DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE – DEVIS VML-MING-16-01**

CONSIDÉRANT l'octroi à la firme WSP du poste 2 – Services durant la construction du contrat VML-MING-16-01 au montant de 5 750,00 \$/semaine de surveillance;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de WSP pour la surveillance des travaux d'enfouissement du réseau câblé qui n'était pas prévu au mandat tel que précisé à l'article 2.8 du devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de l'ingénierie à l'effet d'accorder à WSP 8 heures additionnelles par semaine de chantier à leur surveillant au taux de 89,10 \$/heure et 4 heures additionnelles par semaine de chantier à l'ingénieur responsable au taux de 116,50 \$/heure, représentant un montant additionnel de 1 178,80 \$/semaine et un montant total de 6 928,80 \$/semaine pour ce poste.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accorder à WSP un montant additionnel de 1 178,80 \$/semaine pour les 14 semaines de surveillance effectué lors des travaux 2020 du projet centre-ville, soit un montant de 16 503,20 \$ plus les taxes applicables.

D'ajuster le montant qui sera payé pour les semaines de surveillance des travaux qui seront effectués en 2021 au montant de 6 928,80 \$/semaine plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

21-04-269

**OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION NUMÉRO 2 DU CONTRAT VML-G-18-06 POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES CHEMINS MUNICIPAUX DES SECTEURS SEMI-URBAIN ET RURAUX**

CONSIDÉRANT que le contrat de 2 ans relativement au fauchage des accotements des chemins municipaux des secteurs semi-urbain et ruraux octroyé à Multiservices Hautes-Laurentides inc. par la résolution 18-03-201, devis VML-G-18-06, s'est terminé à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit 2 années d'options possibles, celles-ci devant être prises 1 année à la fois avec le consentement des parties;

CONSIDÉRANT l'année d'option numéro 1 accordée pour l'année 2020, résolution 20-01-084;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de l'année d'option numéro 2 prévue au contrat et que Multiservices Hautes-Laurentides inc. a aussi signifié sa volonté de poursuivre son mandat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'accorder à Multiservices Hautes-Laurentides inc. une prolongation du contrat pour une dernière année relativement au fauchage des accotements des chemins municipaux des secteurs semi-urbain et ruraux, soit pour l'été 2021.

D'ajuster le cout du contrat en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de la province de Québec tel que décrit à l'article 19 du devis VML-G-18-06.

L'entrepreneur devra respecter les exigences du devis dans le cours de son année d'option.

ADOPTÉE.

21-04-270

**OCTROI DE L'ANNÉE D'OPTION NUMÉRO 2 DU CONTRAT VML-G-18-09 POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE AXIAL EN MILIEU URBAIN ET RURAL**

CONSIDÉRANT que le contrat de 2 ans pour les travaux de marquage de chaussée axial en milieu urbain et rural octroyé à Durand Marquage et associées inc. par la résolution 18-05-354, devis VML-G-18-09, s'est terminé à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que le devis prévoit 2 années d'options possibles, celles-ci devant être prises 1 année à la fois avec le consentement des parties;

CONSIDÉRANT l'année d'option 1 octroyée pour les travaux 2020, résolution 20-01-085;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir de l'année d'option numéro 2 prévue au contrat et que Durand Marquage et associées inc. a aussi signifié sa volonté de poursuivre son mandat;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accorder à Durand Marquage et associées inc. une prolongation du contrat pour les travaux de marquage de chaussée axial en milieu urbain et rural d'une année, soit pour l'été 2021;

D'ajuster le cout du contrat en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de la province de Québec tel que décrit à l'article 39 du devis VML-G-18-09.

L'entrepreneur devra respecter les exigences du devis dans le cours de son année d'option.

ADOPTÉE.

21-04-271

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE POUR L'INSPECTION ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS RESPIRATOIRES**

CONSIDÉRANT l'obligation de faire vérifier annuellement les appareils respiratoires des pompiers;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été demandées à des fournisseurs accrédités;

CONSIDÉRANT que la compagnie Aéro feu offre à la Ville une entente de 3 ans avec prix garanti;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la compagnie Aréo-Feu au montant total de 6 432 \$, plus les taxes applicables, pour les années 2021 à 2023.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement sur réception des factures.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-04-272

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire